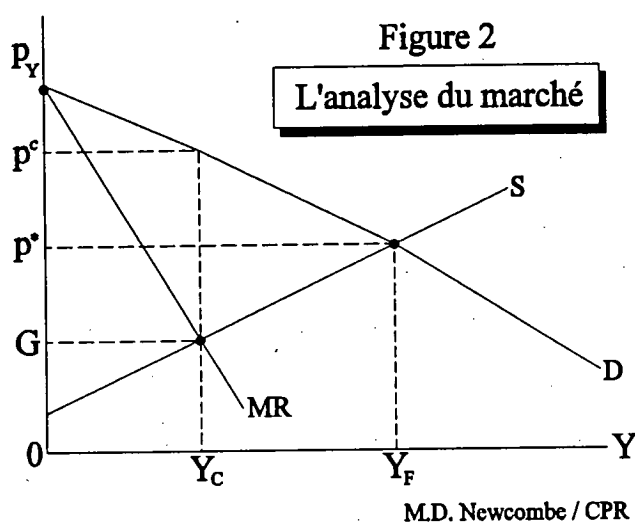




Supposons que les entreprises concurrentes qui fabriquent le bien Y ont maintenant le droit de former un cartel d'exportation. Afin de transférer des richesses des pays clients à ses entreprises membres, le cartel doit réduire sa production au point OY_C dans la Figure 2. Cette réduction de l'offre du bien Y sur les marchés mondiaux provoque une montée du prix de ce bien au point Op^c . Les bénéfices supérieurs à la normale contribuent à augmenter le revenu national dans l'économie. Les autorités chargées de la politique antitrust ou de la politique de concurrence sont disposées à tolérer

cette situation, à condition que le prix du bien Y sur le marché intérieur reste en dessous de Op^* , soit au point OG .

Les conséquences globales de la formation du cartel sont analysées à la Figure 3. La réduction de la production du bien Y au niveau OY_C fait évoluer la production de l'économie au point P_C . Avec le temps, les ressources libérées dans le secteur produisant le bien Y sont transférées au secteur fabriquant le bien X , et la production augmente de OX_F à OX_C . La production supplémentaire du bien X entraîne une baisse de son prix relatif, comme l'indique la pente de la droite $P_C C_C$. L'accroissement du revenu national, rendu possible par le cartel d'exportation, est représenté par un point comme OE dans la Figure 3. Grâce à la cartellisation du secteur produisant le bien Y , par opposition à une situation de libre-échange, l'économie jouit d'un niveau de bien-être social plus élevé au point C_C .

